

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 25 JANVIER 1875.

Conventions portant aliénation de biens nationaux ⁽¹⁾.

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION ⁽²⁾, PAR M. THONISSEN.

MESSIEURS,

Vous avez envoyé à l'examen d'une commission spéciale un projet de loi ayant pour objet l'approbation des trois conventions indiquées ci-après :

1° Une convention en date du 7 janvier 1875, portant cession, au nom de l'État, à la société anonyme de travaux publics et de constructions dont le siège est à Paris, pour la création de la rue Sainte-Gudule : *A*, de l'hôtel des postes, situé rue de la Montagne, et *B* de terrains à bâtir, situés rue de Loxum et rue de la Montagne ;

2° Une convention en date du 10 juin 1874, passée entre le Ministre des Finances, le collège des bourgmestre et échevins de la ville de Bruxelles et le sieur Goldschmidt, afin d'assurer à l'hôtel central des postes et télégraphes, à construire sur l'emplacement de l'hôtel de la Monnaie, une entrée par le boulevard de la Senne ;

3° Une convention en date du 15 octobre 1874, par laquelle l'État cède à la ville de Philippeville l'ancien bâtiment militaire connu sous le nom de « grand'garde », dont l'emplacement servira à la construction de locaux pour la justice de paix.

Le même projet de loi ouvre au Département des Travaux Publics les crédits suivants, qui seront couverts par les ressources ordinaires :

1° Un crédit de 25,000 francs pour les frais d'installation provisoire du service des postes dans l'ancien temple des Augustins ;

(1) Projet de loi, n° 65.

(2) La commission était composée de M.M. DE LEHAYE, président, ANSPACH, SANTKIN, PIRBEZ et THONISSEN.

2° Un crédit de 10,000 francs pour le paiement du prix stipulé au profit de la ville de Bruxelles, par la convention du 10 juin 1874.

Votre commission, Messieurs, déterminée par les raisons longuement développées dans l'exposé des motifs, a l'honneur de vous proposer l'adoption du projet à l'unanimité de ses membres.

Le Rapporteur,
THONISSEN.

Le Président,
DE LEHAYE.

